

Depuis quelques mois, on a constaté une augmentation des refus de collecte dans les bacs de tri , mais aussi dans les bacs d'ordures ménagères sur votre commune.

C'est pourquoi, il nous semble nécessaire de vous rappeler quelques consignes :



Dans le bac de tri , veuillez déposer :

**QUE DES EMBALLAGES** en plastique, en métal, en carton et **TOUS LES PAPIERS non souillés.**



Dans le bac d'ordures ménagères, veuillez déposer **DANS DES SACS FERMES:**

- Des couches, des produits hygiéniques
- Des restes de repas
- De la vaisselle cassée

**TOUS LES GRANDS CARTONS et LES VEGETAUX doivent être déposés à la déchetterie.**